

Les portes-paroles de la vape commentent l'annonce de la ministre sur la réglementation de l'industrie

OTTAWA, ONTARIO, CANADA, November 22, 2016 /EINPresswire.com/ -- (Toronto, Ontario) - Aujourd'hui, la ministre de la santé du gouvernement fédéral Jane Philpott a annoncé son intention de procéder à une réglementation de l'industrie de la vape avec de nombreux détails concernant les méthodes que l'industrie devra adopter au cours des prochaines années. La législation sera renommée Loi sur le tabac et les produits de vapotage et va séparer les deux classes de produits, ce qui est une demande du CVA depuis sa création en 2014.

La déclaration confirme que la Ministre de la santé réalise que la cigarette électronique a grandi en popularité et que le temps est venu de réglementer sa production, sa vente, son étiquetage et sa promotion.

“Après deux ans et demi et de nombreuses rencontres avec la Ministre et celle du gouvernement précédent, nous sommes heureux d'annoncer que le gouvernement a finalement introduit une réglementation” a déclaré Stan Pijl, Président du CVA. “Nous sommes aussi encouragé que la Ministre a choisi de séparer la vape du tabac ce qui est une reconnaissance que l'industrie est viable en tant qu'alternative pour ceux qui veulent faire la transition de la cigarette vers une alternative plus sécuritaire.”

Au cours de la totalité du processus de législation et réglementation, le CVA a travaillé sans relâche avec les gouvernements à travers le Canada pour faire reconnaître que la vape représente une alternative plus sécuritaire que le tabagisme et que l'industrie avait absolument besoin d'une réglementation efficace qui reconnaît que des centaines de milliers de Canadiens souhaitent transitionner de la cigarette traditionnelle vers la cigarette électronique.

De plus, le CVA est heureux que la Ministre reconnaisse que la science va inévitablement reconnaître la vape comme une alternative plus sécuritaire. La législation proposée mettrait en place un cadre souple qui pourrait être ajusté au fur et à mesure que la recherche sur les produits de la vape avance.

“Le CVA est aussi heureux d'entendre que le plan de la Ministre inclut l'assurance que les produits de la vape ne seront pas moins accessibles que la cigarette conventionnelle.” a déclaré Stan Pijl. “Rendre le produit accessible est une avancée positive pour aider les nombreux Canadiens qui désirent passer du tabagisme au vapotage”.

Le CVA va demander des clarifications sur les implications potentielles de cette loi et va maintenir sa collaboration avec Santé Canada et le gouvernement pour une réglementation juste et équitable.

-30-

À propos de L'Association Canadienne de la Vape (CVA) :

L'Association Canadienne de la Vape (CVA) est une organisation sans but lucratif enregistrée au niveau national qui représente les manufacturiers et les commerçants de produits de la vape et milite

au Canada. L'Association Canadienne de la Vape est la seule organisation nationale qui a rencontré et travaillé avec les gouvernements provinciaux à travers le Canada ainsi qu'avec le gouvernement fédéral au sujet de la vape et de l'industrie de la cigarette électronique. Le but premier du CVA est de s'assurer que la réglementation gouvernementale soit raisonnable et praticable par le biais d'une stratégie proactive professionnelle de communication, de militantisme et d'éducation menée dans les deux langues officielles aux agences de santé, aux médias, aux représentants élus et la population générale.

Pour organiser une entrevue ou pour contacter Stanley Pijl, président du conseil d'administration,
Contacter : Daniela Cavatassi
Tel. : 905-625-3002
Daniela@kealeyandassociates.com

Stanley Pijl
Canadian Vaping Association
905-625-3002
email us here

This press release can be viewed online at: <http://www.einpresswire.com>

Disclaimer: If you have any questions regarding information in this press release please contact the company listed in the press release. Please do not contact EIN Presswire. We will be unable to assist you with your inquiry. EIN Presswire disclaims any content contained in these releases.
© 1995-2016 IPD Group, Inc. All Right Reserved.